

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 407

présenté par

M. Fromantin, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Guillet

-----

**ARTICLE 12**

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 10 substituer aux mots :

« de l'agglomération parisienne »

les mots :

« présentes sur le territoire de la métropole du Grand Paris ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est nécessaire d'associer l'ensemble des agences d'urbanismes du territoire de la métropole du Grand Paris dans l'élaboration des orientations générales de la politique conduite par la métropole. Le terme « agglomération parisienne » est ambigu et restrictif.